

CONDITIONS GÉNÉRALES

Saison 2017-2018

- **Durée**

Séjour minimum: 3 jours

Séjour maximum: Les contrats de location ne peuvent excéder 30 jours. Pour les locations de plus de 30 jours, un deuxième bon d'échange devra être émis selon les mêmes conditions tarifaires que le premier. Le véhicule doit être retourné à l'agence et remplacé par un autre véhicule.

- **Délai de grâce**

Prise du véhicule: Les jours de location sont calculés sur une base de 24 heures, commençant à l'heure de prise du véhicule. Un délai de grâce de 29 min après l'heure de livraison prévue est accordé au client. Dans le cas où le client arrive passé ce délai, Enterprise n'est pas tenu de livrer un véhicule. En cas de non disponibilité de la catégorie demandée, Enterprise peut offrir une catégorie supérieure au frais du client, dans le cas où une voiture de catégorie inférieure est offerte au client, aucun remboursement ne peut être réclamé.

Remise du véhicule: Une période de grâce de 29 minutes après l'heure de remise prévue est offerte aux clients. Passé ce délai, une journée supplémentaire, incluant les protections demandées, sera facturée directement au client selon *les tarifs et frais réguliers d'Enterprise*. Pour prolonger le contrat, le client doit recevoir l'autorisation du comptoir de prise du véhicule d'Enterprise au moins 48h avant la fin du contrat original.

- **Inclusions**

Tous les plans d'assurances d'Enterprise incluent le kilométrage illimité, l'assistance routière 24 heures, la TVA, la taxe d'aéroport et la taxe d'immatriculation. Pendant la durée de la location, les véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile illimitée, incendie, vol ainsi que les dommages ou pertes suite à une tentative de vol et les dommages matériels au véhicule avec ou sans tiers identifié.

- **Exclusions**

Carburant: Les véhicules sont livrés avec un réservoir plein et doivent être retournés dans les mêmes conditions. Si le véhicule n'est pas retourné avec le plein d'essence, des frais administratifs en plus du coût du carburant seront facturés localement au client. Le coût du carburant est facturé environ 2.90€ le litre mais peut varier selon les agences. Le client est tenu de faire le plein avec le même type de carburant utilisé par Enterprise. En cas d'erreur de carburant, les frais de réparations seront à la charge du client.

Accessoires, Services et Suppléments : Se référer à la page 5 du document.

Service Hors des Heures d'ouvertures: La plupart des agences peuvent accepter des services en dehors de leurs heures d'ouverture, il faut en faire la demande au préalable. En cas de retour en dehors des heures d'ouverture, le locataire est responsable de son véhicule jusqu'à la réouverture de l'agence. Se référer à la page 5 pour la tarification.

- **Conducteurs**

Conducteur additionnel: Seul le conducteur enregistré sur le bon d'échange ainsi que les personnes autorisées – enregistrées à titre de conducteurs additionnels - lors de la prise du véhicule peuvent conduire un véhicule Enterprise. Le conducteur principal est tenu de communiquer au comptoir d'Enterprise toute autre personne qui pourrait conduire le véhicule, un frais de conducteur additionnel lui sera facturé et cette personne devra être présente lors de la prise du véhicule. Le conducteur additionnel se doit de respecter les mêmes exigences que le conducteur enregistré. Si le conducteur additionnel est âgé de moins de 25 ans et qu'il se conforme aux exigences *Jeune Conducteur*, un frais supplémentaire lui sera chargé, certaines catégories ne peuvent être conduites par des conducteurs de moins de 25 ans.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada
T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344
www.eurocartt.com

Exigences : Tous les conducteurs doivent fournir un permis de conduire original écrit en alphabet romain, une carte de crédit valide à leur nom, leur passeport – doit être au nom du conducteur - ainsi que le bon d'échange lors de la prise du véhicule. Les permis de conduire doivent être clairs, doivent inclure une photo et doivent être émis depuis un minimum d'un an. Le permis international n'est pas obligatoire si le permis du locataire est écrit en alphabet romain, mais il est fortement conseillé de s'en prévaloir pour voyager à l'extérieur de la France. Le permis chinois original est accepté accompagné d'un document de traduction authentifié par EHI China. Le conducteur devra fournir son numéro de téléphone de domicile ainsi qu'un numéro de téléphone local.

Age minimum: L'âge minimum est de 24 ans sauf exceptions suivantes;

- Les conducteurs entre 21 et 23 ans sont autorisés à conduire les catégories suivantes seulement : MCMR, EBMR, EDMR, EDAR, EXMR
- Aucun âge maximum
- Exception : l'âge minimum pour conduire un véhicule du groupe LDAR, FDAR ou FWAR est de 30 ans.

Jeune conducteur: Enterprise peut autoriser une demande pour jeune conducteur - entre 21 et 24 ans. Des frais supplémentaires seront facturés au client à destination. Voir page 5.

• Conduite & Couverture Hors France

Les voitures Enterprise sont autorisées à circuler dans les pays suivants : France , Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Finlande, Grande-Bretagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Liechtenstein, San Marino, Monaco & Andorre. **Les véhicules se rendant en Corse doivent impérativement être rendus sur le Continent.**

• Entretien & Conduite du véhicule

Le client et les conducteurs autorisés à conduire le véhicule sont responsables de la bonne conduite du véhicule et doivent se conformer aux normes d'emploi recommandées par le fournisseur. Tous les frais liés à la réparation, l'entretien ou le remplacement de l'huile, nécessiteront une autorisation préalable d'Enterprise. En plus de l'autorisation d'Enterprise, le conducteur devra fournir les reçus nécessaires afin d'obtenir un remboursement. En cas de doute sur le carburant, veuillez appeler Enterprise.

En France et en Europe Continentale, les véhicules sont conduits sur le côté droit de la chaussée.

Les ceintures sont obligatoires à l'avant et à l'arrière. Les enfants doivent être assis dans des sièges adaptés jusqu'à l'âge de 10 ans ou jusqu'à ce que la ceinture de sécurité soit efficace et doivent être assis à l'arrière de l'habitacle.

Un kit de sécurité, soit un gilet réfléchissant et un triangle de signalisation, est obligatoire & tenu à portée de main dans le véhicule. Ce kit est fourni par Enterprise.

• Abandon

Domestique: L'abandon domestique permet au client de retourner son véhicule dans une autre ville que la ville de départ. Autorisé et sans frais avec un préarrangement au moment de la réservation, sauf certaines catégories. D'une valeur de 50€, il n'est plus inclus dans tous les plans d'assurances et donc à payer au comptoir.

Exceptions:

Non-autorisés sur les catégories : CTMR, SVMR, FVAR, FVMR. Voir pénalités page 5.

Abandon en Corse : Non permis. - **Les véhicules se rendant en Corse doivent impérativement être rendus sur le Continent.**

Abandon international: Non permis

• Dépôt et Paiement

Dépôt: Un dépôt prélevé sur la carte de crédit du conducteur principal sera exigé au moment de la prise du véhicule. Le montant exigé est calculé en fonction de la catégorie de voiture louée :

250 € A/MCMR - B/EBMR - C/EDMR - CD/EXMR - CA/EDAR - D/CDMR - DA/CDAR - DESTA/CWAR - DEST/CWMMR - SSUV/IDMR - SSUVA/IDAR - F/SDMR - FA/SDAR - S4x2A/IFAR - CMPV/EMMR - MMPVA/IMAR - MMPV7/IVMR - MBUS9/SVMR - MMPV/IMMR – S4x2/IFMR – MMPV7A/IVAR - FESTA/SWAR - FEST/SWMMR - MPV/FVMR - MPVA/FVAR – S4*4/SFMR – CONV/CTMR

1 000 € SPREMA/FDAR – MPREMA/LDAR – SPREEA/FWAR

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada

T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344

www.eurocartt.com

Carte de Crédit acceptées : American Express, Diners Club, Visa et MasterCard. La carte de crédit donnée en garantie doit être au nom du conducteur principal ainsi qu'au nom du bon d'échange.

Non acceptés : Les cartes de crédit prépayées, les cartes de débit (Visa Electron, MasterCard Maestro, Amex Blue, Switch...), E-cartes, cartes prépayées et les chèques ainsi que les dépôts en argent.

Bon d'échange - Voucher: Doit être présenté obligatoirement à la prise de véhicule et être émis au nom et prénom du locataire (il peut y avoir des frais en cas de changement de nom du conducteur principal). Les journées additionnelles non-couvertes par le voucher seront facturées selon les tarifs publiés du loueur à la remise du véhicule.

Assurances et Couvertures

• Procédure lors de la remise du véhicule

La location se termine par la restitution du véhicule, de ses clés et de ses papiers au comptoir du loueur, à un agent Enterprise. Au moment de la remise du véhicule, le client est tenu de vérifier l'état de la voiture avec le représentant Enterprise. Si le véhicule n'est pas conforme au contrat de location, le client est tenu responsable de remplir un rapport faisant mention des dommages causés au véhicule. Si le client ne peut vérifier l'état de véhicule avec un représentant, il autorise donc Enterprise à facturer tout dommage signalé sur la voiture. Si le véhicule est restitué en dehors des heures d'ouverture, le client en a la responsabilité jusqu'à l'ouverture du lieu de restitution. Dans les deux cas, le client doit impérativement remplir la section du contrat de location signalant l'état de la voiture, accident ou non. Dans l'hypothèse où le véhicule serait restitué sans ses clés, celles-ci seront facturées au locataire ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du véhicule. Le loueur ne peut en aucune façon être tenu responsable des biens qui auraient été oubliés dans le véhicule à l'issue de la location.

• Procédure en cas d'accident et de vol

Le locataire doit informer le fournisseur Enterprise de tout accident dans les 24 heures suivant l'incident, il se doit de compléter le rapport d'accident (constat à l'amiable ou rapport de police) en y incluant tous les détails du conducteur et du tiers impliqué, ce document doit être remis au comptoir Enterprise dans les 24h suivant l'accident. Dans le cas d'un accident ou du vol du véhicule, les locataires doivent impérativement appeler les autorités de police et contacter l'assistance routière Enterprise. La non déclaration d'accident ou de vol dans les délais prescrit peut entraîner l'annulation des couvertures d'assurance.

• Assurance dommages, feu et vol avec franchise | Damage waiver + Theft & fire reduction (DW)

Inclus avec le plan SUPER : La DW limite la responsabilité financière du locataire pour les dommages causés sur le véhicule de location. La couverture DW réduit la franchise en cas de dommages ou de vol du véhicule. Si le contrat de location ne présente aucune violation, le locataire ne sera tenu responsable que de la franchise applicable. Les couvertures de la DW tombent en cas de négligence, d'accident, de vol ou de dommage non déclarés ou si les délais de rapport d'événement sont dépassés.

• Rachat total de franchise accident, feu et vol | Extended Protection (EP)

Inclus avec le plan SUPER : Cette assurance élimine la franchise en cas d'accident non-responsable. Dans le cas où le conducteur est responsable des dommages avec/ou sans tiers identifié, ou en cas de vol du véhicule, une franchise de 150€ ou 500€ sera chargée dépendamment de la catégorie du véhicule louée. En cas de violation des termes et conditions du contrat de location Enterprise ou en cas d'accidents, de vol et de dommages non déclarés ou déclarés passer le délai de 24h, cette assurance peut être annulée.

• Assurance responsabilité civile illimitée | Third party liability insurance

Inclus avec tous les plans : Tous les véhicules Enterprise sont assurés pour la responsabilité civile illimitée, incendie, vol ainsi que dommages ou pertes suite à une tentative de vol, et les dommages matériels au véhicule avec ou sans tiers identifié. L'assurance couvre les cas d'accidents ayant causé la mort ou des blessures corporelles à des tiers, y compris les passagers et des biens. En cas d'accident, le conducteur se doit de remplir le formulaire (rapport d'accident à l'amiable ou constat de police). Il devra le faire parvenir à Enterprise à l'intérieur d'un délai de 24 heures. La violation des termes et conditions du contrat de location Enterprise ou en cas d'accidents non déclarés, cette assurance peut être annulée.

• Assurance optionnelle (disponible à destination seulement)

PBA (Pneu, bris de glace, assistance): Couverture complémentaire qui annule la responsabilité du locataire dans les cas suivants:

- frais de remplacement ou de réparation des pneus (hors jantes) sauf en cas de réparation plus importante sur le véhicule
- réparation ou remplacement des vitres (bris de glace) sauf en cas de réparation plus importante sur le véhicule
- Cette garantie complémentaire offre aussi une assistance au véhicule loué et aux personnes transportées en cas d'accident.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada

T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344

www.eurocartt.com

Pour connaître la tarification ainsi que les conditions, se référer au comptoir Enterprise lors de la prise du véhicule.

• Mentions Importantes

Le vol des effets personnels ou des marchandises dans le véhicule n'est pas couvert.

Les couvertures DW, EP, BPA ne sont pas valables en cas de :

- Dommages causés volontairement ou par négligence, par une mauvaise utilisation ou non-respect des règles de conduite du véhicule et des conditions d'utilisation
- Dommages aux toits (mauvais calcul de la hauteur des véhicules ou des objets qui sortent du véhicule)
- Dommages aux parebrises, vitres, vol de pneus, des roues (crevaisons, barres, couvre-roues etc.) (sauf si achat de l'assurance optionnelle BPA à destination)
- Dommages causés à l'embrayage
- dommages à l'intérieur du véhicule (brûlures de cigarette etc...)
- La perte des clés est considérée comme étant de la négligence et peut entraîner l'annulation des couvertures DW et EP.
- D'utilisation pour des locations avec chauffeur (à but professionnel)
- Erreur sur le type de carburant utilisé
- Non-respect de l'obligation du conducteur de remplir un constat d'accident dans les 24 heures suivant le sinistre ou de prévenir les autorités compétentes

Assistance Routière

Une assistance routière 24 heures est disponible pour urgence. En cas de panne ou d'accident, vous êtes prié d'appeler au numéro suivant :

- depuis un poste fixe en France : l'agence de départ ou le 0800 13 12 11 (24h/24 7j/7)
- depuis un portable ou de l'étranger : + 33.1.49.93.73.61 (24h/24 7j/7)

NB : en période de pointe, une attente de 10 minutes est possible.

Même en ayant souscrit à l'option PBA, les locataires peuvent devoir régler certaines prestations (taxi, réparations, remorquage...) Ils gardent alors les factures ou reçus de ces prestations pour remboursement à la fermeture du contrat.

Tous les détails des procédures seront fournis au moment de la prise par la station concernée.

• Remplacement

Si le client a besoin de remplacer le véhicule de location suite à un bris ou un mauvais fonctionnement, ce service est offert par tous les comptoirs de location.

La catégorie de véhicule varie selon la disponibilité aux comptoirs.

Enterprise peut à sa propre discrétion refuser de fournir un véhicule de remplacement en cas de vol, incendie, destruction totale ou des dommages irréparables à la voiture de location.

Informations Supplémentaires

- Enterprise et Eurocar TT ne peuvent être tenus responsables pour des problèmes suite à la création de dossiers multiples effectués par le grossiste, l'agence de voyage ou le client.
- Il est important de vérifier les assurances et garanties couvertes par votre carte de crédit ou assurances personnelles avant de choisir un type de contrat sans assurance.
- Au moment de la livraison, il est important de procéder à une inspection du véhicule. Afin d'éviter tous frais ne vous incombant pas, faites notifier par écrit au comptoir de livraison les dommages éventuels constatés.
- Le bon d'échange ne constitue pas un contrat. Au moment de prendre possession du véhicule, le client doit signer le contrat du loueur assujéti aux lois locales. Il est de sa responsabilité de s'informer sur la couverture territoriale autorisée, les garanties financières offertes, ainsi que tous frais supplémentaires ajoutés au contrat.
- Eurocar TT ne peut être tenu responsable de tout refus de livraison d'un véhicule découlant d'une irrégularité du permis de conduire ou d'un problème opposant directement le client à la compagnie Enterprise.
- En cas de divergence, les frais affichés au comptoir de livraison/restitution prévalent.
- Aucun remboursement ne sera alloué pour une utilisation partielle du véhicule.
- Eurocar TT est une compagnie indépendante agissant à titre d'intermédiaire entre le client et le loueur. Elle n'assume aucune responsabilité découlant de problèmes rencontrés à destination en ce qui concerne les délais de livraison, la disponibilité d'un véhicule, les dommages matériels, corporels ou moraux découlant des agents ou représentants à destination.
- Veuillez noter que les délais de traitement du Service Réclamation du loueur sont généralement de 4 à 9 semaines.

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada
T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344
www.eurocartt.com

Services, Accessoires & Suppléments

Voici la liste des services, des accessoires et des suppléments qui peuvent être demandés lors des réservations ou lors de la prise du véhicule. Ces tarifs sont payables à destination. Sous réserve de disponibilité.

LES TARIFS ET CONDITIONS ENTERPRISE SONT SUJETS À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS

- **Assurance Supplémentaire**

Pneus / Bris de glace / Assistance (PBA): € 5 par jour

- **Équipements spéciaux, services et suppléments**

Les équipements spéciaux sont en demande et sous réserve de disponibilité aux différents comptoirs de location, Enterprise ne peut confirmer la disponibilité. Payable à destination.

Frais d'Aéroport : 39,23€ Pour les locations avec prise dans un aéroport.

Frais de Gare : 39,23€ Pour les locations avec prise dans une gare.

Taxe Routière (RFI): 3,01€ par jour, charge maximale de 18,06€ par location.

Frais d'abandon domestique: 50€. Exceptions non-autorisés : CTMR, LDAR, SVMR, FVAR, FVMR.

Siège pour enfant (1-3 ans): 12€/jour maximum 72€ TVA incluse

Rehausseur (4 ans +): 8.40€/ jours maximum 50.40€ TVA incluse

Coque (pour nouveau-nés): Non-disponible.

Maxi Cosi : 30€ par location. Il doit être réservé au moins 30 mois à l'avance.

Barres de toit : non disponible

Chaînes à neige: Disponible au départ de certaines agences de location. Voir document *Équipement neige*.

Support à ski: Disponible au départ de certaines agences de location. Voir document *Équipement neige*.

Pneu d'hiver : Disponible au départ de certaines agences de location. Voir document *Équipement neige*.

GPS: Disponible dans les plus grosses agences de location pour 10 € par jour pour un maximum de 150 € maximum par location.

Jeune conducteur (âge 21-24) : 32,10€ par jour pour un maximum de 321€.

Conducteur additionnel: 34,11€ par location. Le frais s'applique à chaque conducteur additionnel. Limité au nombre de sièges assurés du véhicule.

Service hors des heures d'ouverture: Le supplément habituel est de 38,13€ pour la première heure entamée et 76,26€ pour la seconde, TVA incluse. En cas de retard, le conducteur est responsable du véhicule jusqu'à la réouverture de l'agence de restitution.

Facturation de **frais administratifs de 25 EUR** pour le traitement de toute **infraction routière**

Kit de sécurité : Obligatoire et inclus dans chaque véhicule de location Enterprise, il contient un gilet réfléchissant et un triangle de signalisation et doit être tenu à portée de main dans le véhicule.

- **Pénalités**

- Kit de sécurité endommagé ou non retourné : 20,07€
- Carburant manquant : des frais de remplissage + un montant approximatif de 2,90€ par litre seront chargés.
- Abandon non autorisé : 451.50€ pour LDAR et 231€ pour CTMR, CTAR, SVMR, FVAR, FVMR, FWAR, LDAR, SFMR, SFAR
- Bon d'échange manquant lors de la prise du véhicule : 15.05€

Enterprise peut facturer des frais administratifs au client en cas de vol ou d'accident.

Pour les pénalités en cas d'équipements non retournés ou endommagés, veuillez vous référer au comptoir de location.

Les péages routiers ou autres taxes routières, amendes et les frais de stationnement ou de vignettes sont non-inclus et non remboursable.

Aucun remboursement pour une utilisation partielle de la location • Frais d'annulation 50\$ • Frais de NO-SHOW non-remboursable

Tous les prix mentionnés ci-dessus inclus la TVA de 20%

EUROCAR TT

4017 Saint-Denis, Montréal (QC), H2W 2M4, Canada

T. 514-274-4449 | 1 888-285-8384 | F. 514-274-1344

www.eurocartt.com